



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/59/45
23 octobre 2009

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-neuvième réunion
Port Ghalib, Egypte, 10 - 14 novembre 2009

PROPOSITION DE PROJET : TUNISIE

Le présent document contient les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet ci-après :

Elimination

• Plan national d'élimination des SAO (seconde tranche)	Banque mondiale
---	-----------------

FICHE D'EVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Tunisie

(I) TITRE DU PROJET	ORGANISME:
ODS phase out plan	IBRD

(II) DERNIERES DONNEES DE L'ARTICLE 7 (Tonnes PAO)				ANNEE: 2008	
CFC: 12.2	CTC: 0	Halons: 0	MB: 6.6	TCA: 0	

(III) DERNIERES DONNEES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (Tonnes PAO)											ANNEE: 2008		
Substances	Aérosols	Mousses	Halons	Refrigeration		Solvants	Agents de transformation	Inhalateurs à doseur	Utilisation de laboratoire	Bromure de méthyle		Gonflage de tabac	Total Sector Consumption
				Fabrication	Services d'entretien					QPS	Non QPS		
CFC					12.2								12.2
CTC													0
Halons													0
Methyl Bromide										6.6			6.6
Others													0
TCA													0

(IV) DONNEES DU PROJET			2006	2007	2008	2009	2010	Total
Limites de la consommation du Protocole de Montréal		CFC	435.1	130.5	130.5	130.5	0.	
		HAL	52.2	52.2	52.2	52.2	0.	
Consommation maximale permise (Tonnes PAO)		CFC	300.	130.5	130.5	130.5	0.	
		HAL	42.	42.	42.	42.	0.	
Coûts de projet (\$US)	IBRD	Coûts de projet	790,000.		345,395.			1,135,395.
		Coûts de soutien	59,250.		25,905.			85,155.
Total des fonds approuvés en principe (\$US)		Coûts de projet	790,000.		345,395.			1,135,395.
		Coûts de soutien	59,250.		25,905.			85,155.
Total des fonds débloqués par le Comité exécutif (\$US)		Coûts de projet	790,000.		0.			790,000.
		Coûts de soutien	59,250.		0.			59,250.
Total des fonds demandés pour l'année en cours (\$US)		Coûts de projet				345,395.		345,395.
		Coûts de soutien				25,905.		25,905.

(V) RECOMMANDATION DU SECRETARIAT:	A examiner individuellement
---	-----------------------------

QPS: Applications sanitaires préalables à l'expédition

Non-QPS: Applications autres que sanitaires et préalables à l'expédition

DESCRIPTION DU PROJET

1. La Banque mondiale a soumis à la 59^e réunion du Comité exécutif, au nom du gouvernement de la Tunisie, une demande de financement de la seconde et dernière tranche (2008) du Plan national d'élimination des SAO (PNE) s'élevant à 345 395 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 25 905 \$US. La demande est accompagnée d'un rapport d'avancement sur la mise en œuvre du PNE pour la période 2006 à 2008 et une partie de 2009, du plan de mise en œuvre pour 2010, d'un rapport de vérification pour les années 2006 et 2007 et des tableaux de l'accord pluriannuel.

Historique

2. Le PNE de la Tunisie, approuvé par le Comité exécutif à sa 49^e réunion, vise l'élimination totale de la consommation de CFC dans le pays d'ici 2010. Le financement total de 1 135 395 \$US, et les coûts d'appui d'agence de 85 155 \$US, ont été approuvés en principe par le Comité exécutif. A la même réunion, le Comité exécutif avait également approuvé 790 000 \$US, plus des coûts d'agence de 59 250 \$US, pour l'exécution de la première tranche du PNE.

Rapport de vérification

3. Le rapport de vérification couvre la consommation des CFC et des halons. La Tunisie ne produit ni n'exporte de SAO et sa consommation est égale aux importations. D'après le rapport, il n'y a pas eu d'importation de halons en 2006 et 2007. Le système d'octroi de licences est opérationnel depuis 2002 et l'importation est autorisée sur la base de licences délivrées par l'Agence nationale de protection de l'environnement (ANPE). Dans le cas du CFC-12, les quotas d'importation sont établis à 55 tonnes PAO en 2006 et à 50 tonnes PAO en 2007, ce qui est beaucoup moins élevé que la consommation maximale admissible de 300 tonnes PAO pour 2006 et de 130,5 tonnes PAO pour 2007. Des licences ont été émises pour l'importation de 45,9 tonnes PAO de CFC en 2006 et de 22,7 tonnes PAO de CFC en 2007.

4. Comparant différentes sources d'information, le rapport a signalé quelques écarts mineurs. D'après les importateurs, 46,37 tonnes PAO de CFC-12 ont été importées en 2006, ce qui est plus ou moins égal à la quantité indiquée par le ministère du Commerce (46,3 tonnes PAO), mais qui diffère du chiffre de 58,16 tonnes PAO de CFC-12 que l'ANPE a signalé au Secrétariat de l'Ozone. L'ANPE a également rendu compte de l'importation de petites quantités de CFC divers, soit : 0,01 tonne PAO de CFC-113, 0,40 tonne PAO de CFC-114 et 0,44 tonnes PAO de CFC-115 en 2006. L'écart de 11,79 tonnes PAO de CFC-12 entre les données de l'ANPE et celles des importateurs s'explique par les transferts internes des douanes aux clients locaux. Aucun écart n'a été constaté en 2007 pour les mêmes sources qui ont signalé l'importation de 17,7 tonnes PAO de CFC-12. Les chiffres sont conformes aux données visées à l'Article 7, aussi bien qu'aux données du programme de pays, et la vérification indique clairement que la consommation effective était bien inférieure à la consommation maximale admissible.

Rapports d'avancement de 2008 et de 2009

5. Le PNE de la Tunisie a été approuvé en juillet 2006. Sa mise en œuvre ayant été retardée, les activités n'ont véritablement commencé qu'en 2008. Le PNE couvre les secteurs des mousses, des aérosols (incluant les inhalateurs à doseur), les halons et l'entretien du matériel de réfrigération.

6. Toutes les entreprises identifiées dans le secteur des mousses s'étaient reconverties, ou ont modifié leur exploitation à la fin de 2007. Le CFC-11 n'est plus importé et le chlorure de méthylène est le produit de remplacement le plus fréquent. Les activités dans ce secteur comprennent l'assistance technique et la sensibilisation. Une étude sectorielle, commencée en 2008 et terminée en 2009, a confirmé la reconversion des fabriques de mousses; un atelier d'assistance technique a été tenu en 2009. Les

activités dans le secteur des mousses sont maintenant achevées et les soldes des fonds non utilisés sont réaffectés à d'autres secteurs.

7. Des activités similaires ont été mises en œuvre dans le secteur des aérosols, où les entreprises s'étaient reconverties ou ont modifié leur exploitation. Des études sectorielles sur les aérosols et les halons ont été lancées en 2008 et terminées en 2009; un atelier d'assistance technique dans le secteur des aérosols et un autre dans le secteur des halons ont été organisés en 2009.

8. Dans les domaines de la législation et de l'application des règlements, deux ateliers de formation prévus pour 2008 à l'intention de 60 agents de douane ont été organisés en 2009; 32 identificateurs de frigorigènes devaient être achetés vers la fin de 2009, en plus des quantités prévues dans le plan initial. La formation de techniciens aux bonnes pratiques de la gestion de la réfrigération sera mise en œuvre en 2010; un sondage et une étude sectorielle ont été menés en 2009. Le matériel destiné au secteur de la réparation et de l'entretien des appareils de réfrigération, qui devait être acquis vers la fin de 2009, comprend 15 unités de récupération et de recyclage (R&R) pour le secteur de la climatisation mobile, des outils pour 39 petits ateliers et 23 unités de R&R pour la réfrigération commerciale.

9. L'Unité de surveillance des projets (USP) a été établi pour appuyer les activités de compte rendu et de surveillance dans le pays. Des activités de sensibilisation ont eu lieu en 2007 et 2008. La réunion intitulée « Le Protocole de Montréal : 22 ans de succès et de réalisations » a eu lieu en juin 2009 avec la participation de 400 délégués.

10. Le solde des fonds approuvés et non utilisés en date de juin 2009 s'élevait à 720 820 \$US, soit 91,2 % des fonds approuvés jusqu'ici.

Programme de mise en œuvre de 2010

11. La Banque mondiale a joint à sa demande une mise à jour du plan général, avec de nouvelles cibles, comme par exemple le nombre de techniciens à former, le nombre d'ateliers de formation pour les agents de douane et l'acquisition de matériel de R&R pour les halons. Les activités prévues dans le secteur des mousses ont presque toutes été éliminées, car il ne semble plus y avoir de besoin d'élimination dans ce secteur.

12. Pour 2010, il est prévu de former 2 433 techniciens aux bonnes pratiques de la gestion de la réfrigération, ce qui mettra fin au plan général au titre du PNE. Deux autres ateliers de formation d'agents de douane seront organisés, portant à quatre le nombre total d'ateliers à organiser, comparé au total des trois ateliers initialement prévus. Deux ateliers de transition aux MDI sont prévus pour 2010. Dans le secteur des halons, deux autres ateliers d'assistance technique seront organisés, et du matériel R&R sera acquis pour la gestion et le stockage de halons; cette dernière activité n'était pas prévue dans le plan original. Des activités de sensibilisation et de renforcement de l'USP se poursuivront en 2010 également.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRETARIAT

OBSERVATIONS

13. Le Plan national d'élimination des SAO ne devait comporter que deux tranches. Durant la période de mise en œuvre de ce plan, la Tunisie a réalisé d'importants progrès en accélérant l'élimination au-delà des exigences du Protocole de Montréal et de l'Accord couvrant le plan d'élimination.

14. La Banque mondiale, agissant au nom de la Tunisie, a réalisé presque entièrement toutes les activités prévues dans le plan dans le secteur des mousses et a apporté d'autres modifications au plan. L'exécution des activités dans le secteur des mousses ne représentait cependant qu'un montant total de 50 000 \$US, qui a été réduit à moins de 5 000 \$US. Le Secrétariat considère que ces changements, qui figurent dans le plan annuel de mise en œuvre, sont dans les limites de flexibilité prévue dans l'Accord pour la mise en œuvre d'une tranche. Les augmentations budgétaires dans divers secteurs semblent correspondre à l'augmentation connexe des activités menées. Le Comité exécutif est invité à envisager d'approuver le programme de mise en œuvre de 2010 avec les changements apportés au plan général.

15. Dans sa décision 57/15, le Comité exécutif a décidé que les agences bilatérales et les agences d'exécution ne devraient pas lui présenter pour examen des demandes de financement de tranches d'accords pluriannuels dont le niveau de mise en œuvre des activités des tranches précédemment approuvées est faible et dont le niveau de décaissement des fonds des tranches précédentes déjà approuvées est inférieur à 20 %, même lorsque le niveau de consommation des SAO est inférieur au niveau maximal admissible en vertu du Protocole de Montréal et de celui établi dans l'accord entre le gouvernement concerné et le Comité exécutif. Vers la fin juin 2009, le taux de décaissement pour cet accord était de 9 %, d'après la définition de décaissement de la Banque mondiale, qui est constitué des fonds effectivement virés des comptes de la Banque au compte spécial du pays client.

16. La Banque mondiale a indiqué qu'elle constatait des différences entre son interprétation de la définition de décaissement des Nations Unies et celle des autres agences d'exécution, et que si la définition des Nations Unies était appliquée, la Tunisie aurait très certainement dépassé le taux de décaissement de 20 % stipulé. Le Secrétariat ne partageant pas entièrement ce point de vue, la Banque mondiale a proposé de soumettre au Comité exécutif un plan biennal et une demande pour la seconde tranche, à condition que les obligations contractuelles définies par le Secrétariat, plus les décaissements effectifs, soient supérieurs à 20 % du financement de la première tranche du PNE à la date de la première journée de la Réunion. Si cette condition n'était pas remplie, la Banque retirera alors sa soumission. Le Secrétariat a accepté cette proposition.

RECOMMANDATIONS

17. Le Secrétariat recommande que le Comité exécutif :

- a) Prenne note du rapport d'avancement de la mise en œuvre de la première tranche du Plan national d'élimination des SAO de la Tunisie pour la période 2006 – 2008;
- b) Prenne note du rapport de vérification des années 2006 et 2007;
- c) Approuve le plan annuel de mise en œuvre de 2010.

18. Le Secrétariat recommande en outre que, dépendamment de la mise à jour de l'état de décaissement du Plan national d'élimination des SAO de la Tunisie qui sera communiquée au Secrétariat, le Comité exécutif :

- a) Prenne note que la Banque mondiale a retiré sa soumission de la seconde tranche du Plan national d'élimination des SAO de la Tunisie; ou
- b) Approuve la seconde et dernière tranche (2008) du Plan national d'élimination des SAO de la Tunisie, pour un montant de 345 395 \$US plus les coûts d'agence de 25 905 \$US

pour la Banque mondiale, étant entendu que la Banque mondiale soumettra un rapport annuel d'avancement sur la mise en œuvre pour 2010, ainsi qu'un rapport de vérification sur la consommation de CFC et de halons en 2008 et 2009 à la 62^e réunion du Comité exécutif.
